

Reçu le 01 FEV. 2023

Séance du jeudi 26 janvier 2023

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 19 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Thierry POUZOL, Sandra EMMANUEL, Patrick LEONE, Laurence BONHOMME, Gérald WEISTROFF, Marie-Colette BESSON, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Olivier BRUSCOLINI, Pierre TEODORESCO, Michel MAZUEL, Jacqueline CROZET, Pascal VIGNON, Mylène CHARPENTIER, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Muriel OLYMPE-GRINAND, Sébastien TRINQUET, Géraldine THELIOL, Martine MARCEL

Absents avec pouvoir : 7

Giuseppe NOGARA donne pouvoir à Patrick LEONE  
Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX  
Ludovic POYET donne pouvoir à Michel MAZUEL  
Fabrice GETAS donne pouvoir à Sandra EMMANUEL  
Alain MULABA donne pouvoir à Grégory DEBOVE  
Farid HAMAILI donne pouvoir à Martine MARCEL  
Hervé FONTON donne pouvoir à Sébastien TRINQUET

Absentes excusées : 2

Isabelle BLANC-JOUVAN  
Valérie MATTHYS

Secrétaire de séance : Laurence BONHOMME

**Délibération 23/01/06– Demande de subvention à l'Etat (DETR) pour la rénovation énergétique de l'espace Ronzières**

Rapporteur : Patrick LEONE

*Nomenclature ACTES :*

Descriptif de l'opération :

Ce projet consiste à réaménager le site de la plaine des Ronzières, qui est aujourd'hui occupé par un terrain de football, une piste cendrée l'entourant et des bâtiments publics tels que celui appelé « espace Ronzières ». Ce site s'étend sur une superficie d'environ 2,5 hectares, à mi-chemin entre le centre-bourg et le quartier des Marronniers à Fontaines-sur-Saône. La Saône est située à moins de 500 mètres à pied.

Malgré son positionnement à la jonction de tous les quartiers de la ville et à proximité d'espaces naturels, le statut actuel d'espace semi-ouvert du parc, dédié essentiellement à la pratique sportive ne permet pas la pleine exploitation de son potentiel de lieu de rassemblement autour d'activités de loisirs et d'agrément. Son usage se limite ainsi très majoritairement aux publics des écoles, du collège Jean de Tourneville situé à 300 mètres, et du club de football local.

Tout en maintenant ces différents usages et en l'élargissant autant que possible aux pratiques des collégiens de la Métropole, l'objectif du projet est d'ouvrir cet espace à tous les publics en proposant des services supplémentaires à la population par le biais d'infrastructures sportives nouvelles offrant diverses activités (nombreux modules de sports en pratique libre, aire de jeux non-générés, promenade, bancs...).

Un parc arboré occupant près de la moitié de la superficie totale y sera également créé. Les aménagements paysagers s'inscriront dans le prolongement des corridors écologiques marquants autour du site, en favorisant les essences locales et le respect des espèces (faune et flore) existantes, dans l'optique de connecter la Saône, les balnes et le plateau du Franc-Lyonnais, tout en offrant un espace propice à une plus grande biodiversité.

Sur l'autre moitié du site, un pôle sportif et de loisirs sera identifié : il se composera d'un terrain de football, d'un nouveau bâtiment multifonctions (vestiaires, club house, bureaux, salle d'activités et préau pour les enfants et jeunes inscrits dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et du bâtiment préexistant « espace Ronzières » (accueillant une salle polyvalente et un dojo). Ce bâtiment fera l'objet d'une rénovation énergétique exemplaire.

Au travers de ce projet, l'ambition est de créer un véritable lieu de rencontres, de croisements au cœur d'un système de reliance, tant des différents quartiers de la ville (du centre jusqu'aux secteurs des Marronniers, mais aussi vers les quais de Saône) que des milieux naturels, s'inscrivant pleinement dans une logique de transition écologique, sociale et énergétique.

Une partie de ce projet, pour un montant évalué en décembre 2022 à 459 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : la rénovation de l'espace Ronzières ayant pour objectif la baisse de 60% des consommations énergétiques.

Planning prévisionnel de livraison :

- Notification des marchés de travaux estimée en juillet 2023
- De juillet 2023 à 2025, réalisation des travaux
- 2025, livraison estimée

Plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	275 000,00 €	59,91%
Région	Aménager mon territoire, investir dans ma Collectivité – contrat Région-Ville Bâtiments et équipements publics (construction et rénovation de bâtiments publics ouvert au public, rénovation énergétique, crèches, centres de loisirs)	92 000,00 €	20,04%
<b>Total financements publics HT</b>		367 000,00 €	79,96%
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		92 000,00 €	20,04%
<b>Total auto-financement HT</b>		92 000,00 €	20,04%
<b>Total HT</b>		459 000,00 €	100%

VU les articles L.2334-2 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire E-2022-28 présentant les dispositions applicables aux demandes de subventions DETR 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

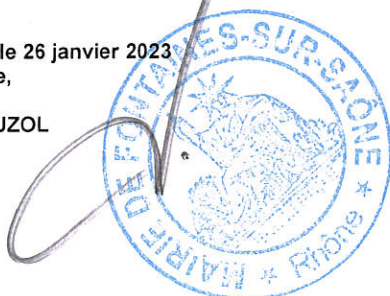
**CONFIRME** l'approbation de cette rénovation dans le cadre de l'opération d'aménagement du parc des Ronzières (plaine des jeux).

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessus évalué à 459 000 €.

**SOLLICITE** une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR d'un montant de 275 000 €.

Ainsi fait et délibéré, le 26 janvier 2023  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry POUZOL



La secrétaire de séance  
Laurence BONHOMME



Reçu le 01 FEV. 2023

Séance du jeudi 26 janvier 2023

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de convocation : 19 janvier 2023Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 20

Thierry POUZOL, Sandra EMMANUEL, Patrick LEONE, Laurence BONHOMME, Gérald WEISTROFF, Marie-Colette BESSON, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Olivier BRUSCOLINI, Pierre TEODORESCO, Michel MAZUEL, Jacqueline CROZET, Pascal VIGNON, Mylène CHARPENTIER, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Muriel OLYMPE-GRINAND, Sébastien TRINQUET, Géraldine THELIOL, Martine MARCEL

Absents avec pouvoir : 7

Giuseppe NOGARA donne pouvoir à Patrick LEONE  
Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX  
Ludovic POYET donne pouvoir à Michel MAZUEL  
Fabrice GETAS donne pouvoir à Sandra EMMANUEL  
Alain MULABA donne pouvoir à Grégory DEBOVE  
Farid HAMAILI donne pouvoir à Martine MARCEL  
Hervé FONTON donne pouvoir à Sébastien TRINQUET

Absentes excusées : 2

Isabelle BLANC-JOUVAN  
Valérie MATTHYS

Secrétaire de séance : Laurence BONHOMME**Délibération 23/01/05 – Demande de subvention à l'Etat (DSIL) pour l'aménagement du parc des Ronzières (plaine des jeux)**

Rapporteur : Patrick LEONE

Nomenclature ACTES :Descriptif de l'opération :

Ce projet consiste à réaménager le site de la plaine des Ronzières, qui est aujourd'hui occupé par un terrain de football, une piste cendrée l'entourant et des bâtiments publics tels que celui appelé « espace Ronzières ». Ce site s'étend sur une superficie d'environ 2,5 hectares, à mi-chemin entre le centre-bourg et le quartier des Marronniers à Fontaines-sur-Saône. La Saône est située à moins de 500 mètres à pied.

Malgré son positionnement à la jonction de tous les quartiers de la ville et à proximité d'espaces naturels, le statut actuel d'espace semi-ouvert du parc, dédié essentiellement à la pratique sportive ne permet pas la pleine exploitation de son potentiel de lieu de rassemblement autour d'activités de loisirs et d'agrément. Son usage se limite ainsi très majoritairement aux publics des écoles, du collège Jean de Tournes situé à 300 mètres, et du club de football local.

Tout en maintenant ces différents usages et en l'élargissant autant que possible aux pratiques des collégiens de la Métropole, l'objectif du projet est d'ouvrir cet espace à tous les publics en proposant des services supplémentaires à la population par le biais d'infrastructures sportives nouvelles offrant diverses activités (nombreux modules de sports en pratique libre, aire de jeux non-générés, promenade, bancs...). Un parc arboré occupant près de la moitié de la superficie totale y sera également créé. Les aménagements paysagers s'inscriront dans le prolongement des corridors écologiques marquants autour du site, en favorisant les essences locales et le respect des espèces (faune et flore) existantes, dans l'optique de connecter la Saône, les balmes et le plateau du Franc-Lyonnais, tout en offrant un espace propice à une plus grande biodiversité.

Sur l'autre moitié du site, un pôle sportif et de loisirs sera identifié : il se composera d'un terrain de football, d'un nouveau bâtiment multifonctions (vestiaires, club house, bureaux, salle d'activités et préau pour les enfants et jeunes inscrits dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement).

Au travers de ce projet, l'ambition est de créer un véritable lieu de rencontres, de croisements au cœur d'un système de reliance, tant des différents quartiers de la ville (du centre jusqu'aux secteur des Marronniers, mais aussi vers les quais de Saône) que des milieux naturels, s'inscrivant pleinement dans une logique de transition écologique, sociale et énergétique.

Ce projet d'un montant de 4 847 000 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Planning prévisionnel de livraison :

- Notification des marchés de travaux estimée en juillet 2023
- De juillet 2023 à 2025, réalisation des travaux
- 2025, livraison estimée

Plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
ANS pour tous nos équipements sportifs	Création d'équipements sportifs de proximité	242 000,00 €	4,99%
<b>Financements publics</b>			
Etat	DSIL thématique : développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables	1 500 000,00 €	30,95%
Région	Financement d'un équipement sportif de proximité (uniquement pour terrain et ses annexes indispensables que sont les vestiaires et le club house)	335 000,00 €	6,91%
Métropole	Nouvelle aide à l'investissement en direction des communes du territoire métropolitain	800 000,00 €	16,51%
Union Européenne	FEDER	1 000 000,00 €	20,63%
<b>Total financements publics et privés HT</b>		<b>3 877 000,00 €</b>	<b>79,99%</b>
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		970 000,00 €	20,01%
<b>Total auto-financement HT</b>		<b>970 000,00 €</b>	<b>20,01%</b>
<b>Total HT</b>		<b>4 847 000,00 €</b>	<b>100%</b>

VU les articles L.2334-42 et R.2334-39 du code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire E-2022-29 présentant les dispositions applicables aux demandes de subventions DSIL 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**CONFIRME** l'approbation de cette opération d'aménagement du parc des Ronzières (plaine des jeux).

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessus évalué à 4 847 000 € HT.

**SOLLICITE** une subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL pour un montant de 1 500 000 € HT.

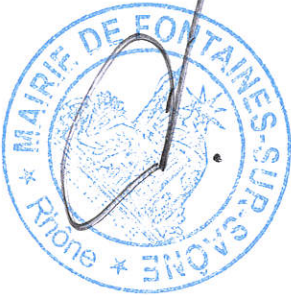
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande et à l'encaissement de cette subvention.

**Ainsi fait et délibéré, le 26 janvier 2023**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire, Thierry POUZOL**

**La secrétaire de séance  
Laurence BONHOMME**







Reçu le **01 FEV. 2023**

Séance du jeudi 26 janvier 2023

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 19 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Thierry POUZOL, Sandra EMMANUEL, Patrick LEONE, Laurence BONHOMME, Gérald WEISTROFF, Marie-Colette BESSON, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Olivier BRUSCOLINI, Pierre TEODORESCO, Michel MAZUEL, Jacqueline CROZET, Pascal VIGNON, Mylène CHARPENTIER, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Muriel OLYMPE-GRINAND, Sébastien TRINQUET, Géraldine THELIOL, Martine MARCEL

Absents avec pouvoir : 7

Giuseppe NOGARA donne pouvoir à Patrick LEONE  
Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX  
Ludovic POYET donne pouvoir à Michel MAZUEL  
Fabrice GETAS donne pouvoir à Sandra EMMANUEL  
Alain MULABA donne pouvoir à Grégory DEBOVE  
Farid HAMAILI donne pouvoir à Martine MARCEL  
Hervé FONTON donne pouvoir à Sébastien TRINQUET

Absentes excusées : 2

Isabelle BLANC-JOUVAN  
Valérie MATTHYS

Secrétaire de séance : Laurence BONHOMME

**Délibération 23/01/01 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 – Présentation et débat en vue du budget primitif 2023**

Rapporteur : Patrick LEONE  
Nomenclature ACTES : 7.1.1

Acte de prévision et, en même temps, acte politique majeur, le vote du budget annuel conditionne les actions du budget de la commune.

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire. Désormais le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Étape préalable au vote du budget, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent ce dernier.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2023. Un rapport, joint à la présente délibération, présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2023 ainsi que les grandes orientations budgétaires de la commune.

Après avoir entendu l'exposé présenté sur les orientations présidant à la préparation du budget de l'exercice 2023, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par ce vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

VU l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Ressources du lundi 16 janvier 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**PREND ACTE** de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, le 26 janvier 2023  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry POUZOL



La secrétaire de séance  
Laurence BONHOMME





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 19 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Thierry POUZOL, Sandra EMMANUEL, Patrick LEONE, Laurence BONHOMME, Gérald WEISTROFF, Marie-Colette BESSON, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Olivier BRUSCOLINI, Pierre TEODORESCO, Michel MAZUEL, Jacqueline CROZET, Pascal VIGNON, Mylène CHARPENTIER, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Muriel OLYMPE-GRINAND, Sébastien TRINQUET, Géraldine THELIOL, Martine MARCEL

Absents avec pouvoir : 7

Giuseppe NOGARA donne pouvoir à Patrick LEONE  
Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX  
Ludovic POYET donne pouvoir à Michel MAZUEL  
Fabrice GETAS donne pouvoir à Sandra EMMANUEL  
Alain MULABA donne pouvoir à Grégory DEBOVE  
Farid HAMAILI donne pouvoir à Martine MARCEL  
Hervé FONTON donne pouvoir à Sébastien TRINQUET

Absentes excusées : 2

Isabelle BLANC-JOUVAN  
Valérie MATTHYS

Secrétaire de séance : Laurence BONHOMME

**Délibération 23/01/16 – Demande de subvention à l'Union Européenne (FEDER) pour l'aménagement du parc des Ronzières (plaine des jeux) à Fontaines-sur-Saône**

Rapporteur : Patrick LEONE

*Nomenclature ACTES :*

Descriptif de l'opération :

Ce projet consiste à réaménager le site de la plaine des Ronzières, qui est aujourd'hui occupé par un terrain de football, une piste cendrée l'entourant et des bâtiments publics tels que celui appelé « espace Ronzières ». Ce site s'étend sur une superficie d'environ 2,5 hectares, à mi-chemin entre le centre-bourg et le quartier des Marronniers à Fontaines-sur-Saône. La Saône est située à moins de 500 mètres à pied.

Malgré son positionnement à la jonction de tous les quartiers de la ville et à proximité d'espaces naturels, le statut actuel d'espace semi-ouvert du parc, dédié essentiellement à la pratique sportive ne permet pas la pleine exploitation de son potentiel de lieu de rassemblement autour d'activités de loisirs et d'agrément. Son usage se limite ainsi très majoritairement aux publics des écoles, du collège Jean de Tournes situé à 300 mètres et du club de football local.

Tout en maintenant ces différents usages et en l'élargissant autant que possible aux pratiques des collégiens de la Métropole, l'objectif du projet est d'ouvrir cet espace à tous les publics en proposant des services supplémentaires à la population par le biais d'infrastructures sportives nouvelles offrant diverses activités (nombreux modules de sports en pratique libre, aire de jeux non-générés, promenade, bancs...). Un parc arboré occupant près de la moitié de la superficie totale y sera également créé. Les aménagements paysagers s'inscriront dans le prolongement des corridors écologiques marquants autour du site, en favorisant les essences locales et le respect des espèces (faune et flore) existantes, dans l'optique de connecter la Saône, les balmes et le plateau du Franc-Lyonnais, tout en offrant un espace propice à une plus grande biodiversité.

Sur l'autre moitié du site, un pôle sportif et de loisirs sera identifié : il se composera d'un terrain de football, d'un nouveau bâtiment multifonctions (vestiaires, club house, bureaux, salle d'activités et préau pour les enfants et jeunes inscrits dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et la rénovation énergétique de l'espace Ronzières, voulue exemplaire par l'atteinte d'un objectif de réduction de 60% de la consommation d'énergie.

Au travers de ce projet, l'ambition est de créer un véritable lieu de rencontres, de croisements au cœur d'un système de reliance, tant des différents quartiers de la ville (du centre jusqu'au secteur des Marronniers, mais aussi vers les quais de Saône) que des milieux naturels, s'inscrivant pleinement dans une logique de transition écologique, sociale et énergétique.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Planning prévisionnel de livraison :

- Notification des marchés de travaux estimée en juillet 2023
- De juillet 2023 à 2025, réalisation des travaux
- 2025, livraison estimée

Plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
ANS pour tous nos équipements sportifs	Création d'équipements sportifs de proximité	190 000,00 €	3,58%
<b>Financements publics</b>			
Union Européenne	FEDER thématiques 5.5.1.1 et 5.5.2.2 : accompagner les territoires urbains et non-urbains fragiles du territoire ex-rhonalpin	2 100 000,00 €	39,58%
Etat	DSIL thématique : développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables	920 000,00 €	17,34%
Région	Financement d'un équipement sportif de proximité (uniquement pour terrain et ses annexes indispensables que sont les vestiaires et le club house)	335 000,00 €	6,31%
Métropole	Nouvelle aide à l'investissement en direction des communes du territoire métropolitain	700 000,00 €	13,19%
<b>Total financements publics et privés HT</b>		<b>4 245 000,00 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		1 061 000,00 €	20,00%
<b>Total auto-financement HT</b>		<b>1 061 000,00 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>Total HT</b>		<b>5 306 000,00 €</b>	<b>100%</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

CONFIRME l'approbation de cette opération d'aménagement du parc des Ronzières (plaine des jeux),

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessus évalué à 5 306 000 €,

SOLLICITE une subvention au Fonds Européen de DEveloppement Régional pour un montant de 2 100 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande et à l'encaissement de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré, le 26 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry POUZOL



La secrétaire de séance

Laurence BONHOMME

